



Contrat signé mais pas respecté

Par **raf972**, le **09/01/2009** à **00:08**

Bonjour

Je suis gerant de SARL

J'ai signé un cotrat de location de 5 ans pour un machine a aff ranchir avec une société

Le commercial lors de la signature m'a affirmé que je devais payer une avance de consommation a la poste d'a peu pres deux mois de consommation

Il a alors écrit sur le contrat que ma consommation était de 100 euros par mois afin que je paie une petite avance a la poste

JE lui ai bien spécifié que ma consommation était 10 fois plus grande mais il m'a assuré que si je marquais 1000 euros , le dossier ne passerait pas a la poste .

Après la signature , je recois une lettre de la poste me demandant de payer 300 euros de caution encaissé et no plus une avance sur consommation , mais de plus cette caution sera reajusté 2 mois après pour coller au mieu a ma consommation réelle

J'ai refusé la machine alors a la livraison

La société de machine a affranchire me demande maintenant 2500 euros pour annuler le contrat

Ai je un quelconque recours ???

Merci d'avance